



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2024/2025
Corps des professeurs de lycée professionnel**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

ABCHIR	MAGID
AVERSENG	EMMANUEL
BENABDELJALIL	LARBI
CLOPON	CORALIE
EL OUARDI	HAJAR
MOUAOUYA	SIDI-AHMED
RANGUIS	ISABELLE
ROUX	GUILLAUME
SABATIE	SOPHIE
VELLIN	KATHLEEN

Article 2 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

ALONSO	KARINE
BARKI	SABRINA
BESNARDEAU	PIERRICK
BURTIN	SOPHIE
CHIRONNIER	CHANTAL
CIRILLO	JEAN PHILIPPE
DEJASMIN	MIRIELLE
GIORDANO	ALBAN
GOUDON	CAROLE
LOPICCOLO	SANDRA
MAUGRIN	FREDERIC
MECHARA	MOHAMED
PEQUIGNOT	AMANDINE
SEBBAN	DIDIER
TAGUELMIMT	FAOUZI

VAN DER MEER CLAIRE
VAUSSENAT CAROLE
ZIMBLER NATHANAEL

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 07/05/2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille